



Envoyé en préfecture le 05/11/2018  
Reçu en préfecture le 05/11/2018  
Affiché le 05/11/18  
ID : 063-200071199-20181029-CCPL\_2018\_130-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 23 octobre 2018
Date d'affichage : 23 octobre 2018

**SEANCE DU 29 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Saint-Clément de Régnat.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Bertrand HANOTEAU  
Luc CHAPUT a donné pouvoir à Jeanne DEBITON  
Philippe LE PONT a donné pouvoir à Robert IMBAUD

**Absents représentés :**

Jean-Claude PAPUT

**Absents :**

Josette BREYSSE, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER

**Secrétaire de séance :** François-Xavier PERRAUD

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2018-130 : FAB LAB : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

**Rapporteur :** Robert IMBAUD

Le FAB Limagne devrait être mis en service en fin d'année 2018. Afin de proposer un service ouvert à tous qui prenne en compte les différents types d'utilisateurs potentiels du FAB Limagne, Monsieur le Vice-Président expose qu'il est nécessaire d'élaborer un règlement de fonctionnement.

Après avoir donné lecture du règlement de fonctionnement du Fab Limagne,

Sur proposition de la commission, Monsieur le Vice-président propose l'adoption du règlement intérieur joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 05/11/2018

Reçu en préfecture le 05/11/2018

Affiché le 05/11/18.

ID : 063-200071199-20181029-CCPL\_2018\_130-DE

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'adopter le règlement intérieur,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

*Certifiée exécutoire*

A Aigueperse, le 05/11/18

Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

